

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de certaines truites arc-en-ciel, originaires de République de Turquie

Décision d'exécution (UE) 2022/407 de la Commission du 9.3.2022 – [JO L 83 du 10.3.2022](#)

Depuis le 2.03.2015, en application du règlement d'exécution (UE) n°2015/309 (JO L56) de la Commission, les truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) originaires de République de Turquie, sont soumis au paiement d'un droit compensateur définitif.

Par règlement (UE) n°2021/823 du 20.05.2021 (JO L183 du 25/05/21), la Commission a institué un droit compensateur définitif sur les importations de truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) :

- vivantes et pesant au maximum 1,2 kg/pièce, ou
- fraîches, réfrigérées, congelées et/ou fumées :
- sous forme de poisson entier (avec tête), avec ou sans branchies, éviscérées ou non, et pesant au maximum 1,2 kg/pièce, ou
- sans tête, avec ou sans branchies, éviscérées ou non, et pesant au maximum 1 kg/pièce, ou
- sous forme de filets pesant au maximum 400 g/pièce,

relevant actuellement des codes NC ex 0301 91 90, ex 0302 11 80, ex 0303 14 90, ex 0304 42 90, ex 0304 82 90 et ex 0305 43 00 (codes TARIC 0301 91 90 11, 0302 11 80 11, 0303 14 90 11, 0304 42 90 10, 0304 82 90 10 et 0305 43 00 11) et originaires de Turquie.

Le 29.5.2020, la Commission a été saisie d'une demande de réexamen intermédiaire partiel du droit compensateur en vigueur conformément à l'article 19 du règlement (UE) 2016/1037¹, déposée par le producteur-exportateur Selina Balik Isleme Tesis Ithalat Ihracat ve Ticaret Anonim Sirketi. La demande de réexamen intermédiaire partiel portait uniquement sur l'examen des subventions en ce qui concerne le requérant.

Dans une lettre du 30.11.2021 adressée à la Commission, le requérant a retiré sa demande de réexamen intermédiaire. La Commission a donc estimé que la procédure de réexamen intermédiaire partiel devait être close sans qu'il soit nécessaire de déterminer formellement l'existence de changements significatifs présentant un caractère durable ou les subventions dont bénéficie le requérant.

Par conséquent, les importateurs sont informés de la publication de la décision d'exécution (UE) 2022/407 du 9.3.2022 qui clôt le réexamen intermédiaire partiel des mesures compensatoires applicables aux importations de certaines truites arc-en-ciel originaires de la République de Turquie en ce qui concerne le producteur-exportateur Selina Balik Isleme Tesis Ithalat Ihracat ve Ticaret Anonim Sirketi.

¹ [JO L176 du 30.6.2016](#)